



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2, Avenue Georges Clémenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH

Tél : 05 57 46 20 58 E-mail : contact@paysfoyent.fr

Rapport sur le Prix et la Qualité du service Public de l'Assainissement Collectif

> Territoires : Sainte-Foy-La-Grande
Pellegrue
Port Sainte Foy et Ponchapt

> Exercice 2024 – Indice A

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SOMMAIRE

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	4
1.1. Organisation administrative du service	4
1.2. Estimation de la population desservie	5
1.3. Conditions d'exploitation du service	5
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.5. Nombre d'abonnements	5
1.6. Volumes facturés	7
1.7. Caractéristiques du réseau de collecte et de transfert	7
1.8. Ouvrage d'épuration des eaux usées	7
1.8.1 Station d'épuration de PELLEGRUE	7
1.8.2 Station d'épuration d'EYNESSE	9
1.8.3 Station d'épuration des LEVES-ET-THOUHEYRAGUES	10
1.8.4 Station d'épuration de MARGUERON	11
1.8.5 Station d'épuration de LA ROUILLE	12
1.8.6 Station d'épuration de PINEUILH	13
1.8.7 Station d'épuration de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	16
1.9. Glossaire	18
2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19
2.1. Tarifs en vigueur	19
2.1.1 Territoires de SAINTE FOY LA GRANDE, PINEUILH ET PELLEGRUE	19
2.1.2 Territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	20
2.2. Prix du service	20
2.3. Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune	20
2.4. Le prix de l'assainissement	21
2.4.1 Evolution du tarif de l'assainissement	21
2.5. Recettes	24
2.6.1 Recettes de la collectivité*	24
2.6.2 Recettes de l'exploitant	24

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	25
3.1. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	25
3.2. Conformité de la collecte.....	27
3.3. Conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration	27
3.4. Conformité de l'évacuation des boues	27
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	28
4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice	28
4.2. État de la dette	29
4.3. Amortissements réalisés.....	29
4.4. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	29
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	31
5.1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	31
5.2. Opérations de coopération décentralisée	31
6. PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.	32
6.1. Territoires de SAINTE FOY LA GRANDE et PELLEGRUE.....	32
6.2. Territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	33

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

1.1. Organisation administrative du service

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1^{er} Janvier 2014 la compétence Assainissement collectif de la commune de Pellegrue et du S.I.A.E.P.A. du canton de Sainte Foy la Grande. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe les communes de :

AURIOLLES	LISTRAC-DE-DUREZE	SAINT ANDRE ET APPELLES
CAPLONG	MARGUERON	SAINT AVIT DE SOULEGES
EYNESSE	MASSUGAS	SAINT AVIT SAINT NAZaire
LANDERROUAT	PELLEGRUE	SAINTE FOY LA GRANDE
LA ROQUILLE	PINEUILH	SAINT PHILIPPE DU SEIGNAL
LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	SAINT QUENTIN DE CAPLONG
LIGUEUX	RIOCAUD	

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur les territoires dits de « SAINTE FOY LA GRANDE », « PELLEGRUE » ainsi que la communes de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT depuis 2023 :

EYNESSE	SAINTE-FOY-LA-GRANDE,	
LA ROQUILLE	SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL,	
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	PELLEGRUE	
MARGUERON	PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	
PINEUILH		
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,		
SAINT-AVIT-SAINT-NAZaire,		

Les périmètres comprennent **7 systèmes d'assainissement collectif** indépendants.

1.2. Estimation de la population desservie

La population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est estimée **12 292 habitants**.

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **VEOLIA EAU** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2021. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2032.

Le territoire de PORT SAINTE FOY et PONCHAPT a été intégré au territoire depuis le 1^{er} Janvier 2023.

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société VEOLIA sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	Assainissement complet
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Contrôle des branchements, curage hydrodynamique, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voir, traitement des boues)

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	---

1.5. Nombre d'abonnements

Abonnements	2022	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	4877	5 825	5 870	0,77%
Nombre d'abonnements non domestiques / Entreprises de dépotage des matières de vidange (avec conventions de déversement)	15	22	21	-4,55%
Nombre total d'abonnements	4 880	5 847	5 891	0,75%

Abonnements	2022	2023	2024	Variation
EYNESSE	102	PAS DE DONNEES	115	
LA ROQUILLE	48	PAS DE DONNEES	52	
LESLEVES-ET-THOUMEYRAGUES	63	PAS DE DONNEES	54	
MARGUERON	92	PAS DE DONNEES	96	
PELLEGRUE	280	PAS DE DONNEES	253	
PINEUILH	2067	PAS DE DONNEES	2161	
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	134	PAS DE DONNEES	139	
SAINT-AVIT-SAINT-NAZaire	375	PAS DE DONNEES	397	
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	1548	PAS DE DONNEES	1522	
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	182	PAS DE DONNEES	188	
PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT		850	893	5,06%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS DOMESTIQUES	4 891	5 825	5 870	0,77%

Abonnements	2024
SECTEUR SAINTE FOY LA GRANDE	4724
SECTEUR PELLEGRUE	253
SECTEUR PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	893
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS DOMESTIQUES	5870

1.6. Volumes facturés

Volumes [m ³]	2022	2023	2024	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques [m ³]	402 309	399 041	417 293	4,57%
Volume de dépotage des matières de vidange [m ³]	5829	3548	5227	47,32%
Total des volumes facturés [m³]	408 138	402 589	422 520	4,95%

1.7. Caractéristiques du réseau de collecte et de transfert

	2022	2023	2024	Variation
Total réseaux (km)	91,0	97,1*	104,5	7,62%
Dont collecteurs gravitaires	49,765	53,692*	57,396	6,90%
Dont canalisations de refoulement + canalisations sous vide	41,271	43,408*	47,104	8,51%
Nombre de déversoirs d'orage	6	6	6	0,00%
Nombre de stations sous vide	2	2	2	0,00%
Nombre de poste de relevage	52	53	53	0,00%

* Donnée corrigée depuis le RPQS de l'exercice 2023.

1.8. Ouvrage d'épuration des eaux usées

1.8.1 Station d'épuration de PELLEGREUE

> Caractéristiques principales :

- Type de station : Traitement biologique par lits bactériens + filtre à sable plantés de roseaux
- Commune d'implantation : PELLEGREUE
- Capacité nominale : 940 Equivalent habitant
- Mise en service : 18/10/2013
- Milieu récepteur du rejet : Le Vallon confluent Durèze
- Nombre d'abonnés raccordés : 272
- Population estimée raccordée : 465 hab. (cf. bilan SATESE)

> **Capacité nominale :**

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	56,4 kg/j	141 m ³ /j

> **Prescriptions de rejet** (arrêté préfectoral du 09/10/2019) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou	35	85
NH₄+4			15	
NTK			20	
Ptotal			1,50	
Ortho phosphates			4,50	

> **Charges reçues par l'ouvrage : (à partir du bilan réalisé par le SATESE le 10/06/2024)**

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	<3	46	8	6,9	20,08	2,3

Le volume journalier moyen est établi à 64,6 m³/j (60 m³/j en 2023).

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique (excepté pour le paramètre phosphore).

Le suivi physico-chimique et biologique au niveau du suivi du ruisseau « La Durèze » n'est plus demandé à partir de 2022 - suite à une décision du groupe de travail PDOM (Agence de l'Eau, DDTM, OFB et SATESE)

> **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] :**

	2022	2023	2024	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	-	-	-	-

PM : Une étude diagnostique a été effectuée en 2012. Conformément à l'arrêté du 21 Juillet 2015, un diagnostic du système d'assainissement eaux usées doit être réalisé suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans.

1.8.2 Station d'épuration d'EYNESSE

> **Caractéristiques principales :**

- Commune d'implantation : EYNESSE
- Date de mise en service : Janvier 2009
- Type de station : Traitement biologique par filtre planté
- Capacité nominale : 500 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : Ruisseau en amont du Ponceau
- Nombre d'abonnés raccordés : 101*
- Population estimée raccordée : 185 hab*. (cf. bilan SATESE)

* Hors nouveaux abonnés suite aux travaux d'extension du secteur des Petits et Grands Régniers finalisés en Août 2024.

> **Capacités nominales d'épuration :**

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	30 kg/j	75 m ³ /j

> **Prescriptions de rejet** (arrêté préfectoral ou récépissé : 17/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> **Charges reçues par l'ouvrage :**

Paramètre	2020	2021	2022	2023	2024
Volume journalier moyen estimé (m ³ /j) – cf. bilan SATESE	17,55	20,00	NC	NC	13,80

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	<3	41	13	2,9	59,9	9,4

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique.

Au niveau du suivi du ruisseau « le Limousin », compte tenu que ce dernier n'est pas identifié comme une masse d'eau et constitue un affluent très proche de la Dordogne et qu'au regard de la taille du système d'assainissement d'Eynesse, l'application du maximum abordable classe le système d'assainissement comme ne présentant pas une pression significative, et qu'après avis du groupe de pressions domestiques (groupe PDOM composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du SATESE, de la DDTM et de l'OFB), la réalisation d'un suivi physico-chimique dans le milieu récepteur a été supprimé.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement doit être établi au plus tard le 31 décembre 2025 (cf. arrêté préfectoral).

1.8.3 Station d'épuration des LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

> **Caractéristiques principales :**

- Commune d'implantation : LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES
- Date de mise en service : Mars 2008
- Type de station : Traitement biologique par filtre planté
- Capacité nominale : 216 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : Ruisseau La Gravouse
- Nombre d'abonnés raccordés : 89
- Population estimée raccordée : 158 hab. (cf. bilan SATESE)

> **Capacités nominales d'épuration :**

Paramètre	DBO ₅	Débit référence
Capacité	13 kg/j	39 m ³ /j

> **Prescriptions de rejet** (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> **Charges reçues par l'ouvrage :**

Paramètres	2020	2021	2022	2023	2024
Volume journalier moyen estimé (m ³ /j) – cf. bilan SATESE	14,6	12,7	13,0	NC	12,0

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	<3	<30	<2	3,5	27,7	8

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique.

Les deux étages de cette unité de traitement ne permettent pas de traiter dans de bonnes conditions les eaux usées de la commune. En effet, depuis plusieurs années les bordures des filtres s'affaissent, induisant un risque d'écoulement d'eaux brutes sur le sol. De plus, cette anomalie ne permet pas à l'exploitant de réaliser les opérations nécessaires à l'éradication du lisier par enrobage sur le premier étage. Malgré les problèmes rencontrés sur les filtres, les performances de la station sont satisfaisantes. Les concentrations en azote traduisent une bonne respiration des deux filtres.

Au niveau du suivi d'incidence sur le ruisseau « La Gravouse », compte tenu de l'absence récurrente d'impact des effluents traités et suite à une décision du groupe PDOM (groupe composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du SATESE, de la DDTM et de l'OFB), la prescription relative à la réalisation d'un suivi physico-chimique du milieu récepteur a été supprimée.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement doit être établi au plus tard le 31 décembre 2025 (cf. arrêté préfectoral).

1.8.4 Station d'épuration de MARGUERON

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : MARGUERON
- Date de mise en service : Octobre 1986
- Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel
- Capacité nominale : 300 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : fossé puis La FONCHOTTE
- Nombre d'abonnés raccordés : 86 (2021)
- Population estimée raccordée : 150 hab. (cf. bilan SATESE)

> Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NKj	Pt	Débit référence
Capacité	18 kg/j	36 kg/j	21 kg/j	2,6 kg/j	1,2 kg/j	45 m ³ /j

> Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	60 %		ou 35	70
DCO	60 %		ou 200	400
MES	50 %		ou	150

> Charges reçues par l'ouvrage :

En l'absence de dispositifs permettant de mesurer les débits en entrée et sortie de station, la charge hydraulique reçue sur la station ne peut être estimée.

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	7	98	50	16	16,07	2,2

Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux concentrations fixées dans l'arrêté spécifique (résultats améliorés depuis la visite précédente).

En conclusion, les résultats d'analyses confirment le bon fonctionnement global du lagunage. Toutefois, plusieurs points de vigilance doivent être signalés : la présence de ragondins, l'état dégradé de la géomembrane du dernier bassin susceptible d'entraîner des infiltrations et une baisse du niveau d'eau, ainsi que la présence inexpliquée d'effluent urbain à l'extérieur de la station au niveau du rejet, pouvant traduire un défaut d'étanchéité. Ces éléments appellent à un suivi renforcé et, si nécessaire, à des interventions correctives afin de garantir la pérennité et la performance du dispositif.

Une bathymétrie des 3 lagunes a été réalisée en 2022.

Au niveau du suivi du ruisseau « Le Fonchotte », l'absence d'impact du rejet au regard des analyses réalisées et suite à une décision du groupe de travail PDOM (Agence de l'Eau, DDTM, OFB et SATESE), le suivi physico-chimique n'est plus demandé à partir de 2022.

PM : Le diagnostic périodique du système d'assainissement doit être établi au plus tard le 31 décembre 2025 (cf. arrêté préfectoral).

1.8.5 Station d'épuration de LA ROUILLE

> **Caractéristiques principales :**

- Commune d'implantation : LA ROUILLE
- Date de mise en service : Mai 2012
- Type de station : Traitement biologique par filtre planté
- Capacité nominale : 130 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : Les SANDAUX après infiltration
- Nombre d'abonnés raccordés : 35
- Population estimée raccordée : 68 hab. (cf. bilan SATESE)

> **Capacités nominales d'épuration :**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	8 kg/j	15,6 kg/j	11,7 kg/j	1,95 kg/j	0,26 kg/j	20 m ³ /j

> **Prescriptions de rejet** (arrêté préfectoral ou récépissé : 11/01/2022) :

Paramètre :	Rendement (%)		Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	60 %	ou	35	70
DCO	60 %	ou	200	400
MES	50 %	ou		85

> **Charges reçues par l'ouvrage :**

Paramètres	2020	2021	2022	2023	2024
Volume journalier moyen estimé (m ³ /j) – cf. bilan SATESE	6,76	5,80	5,99	5,30	6,40

Estimation à partir du compteur de la chasse du 1^{er} étage

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	NK	NGL	Pt
Concentration en sortie (mg/L)	<3	46	5	3,2	56,22	9,7

Le taux de collecte du réseau demeure faible au regard du nombre d'abonnés et du volume traité en station.

Les lits de roseaux présentent un développement de liserons, nécessitant une éradication pour préserver la pérennité du fonctionnement. Un premier traitement à la boue d'ail a été appliqué, mais son efficacité restera limitée sans entretien régulier des abords. Un second traitement, associé à un fau cardage en fin d'été, est recommandé.

L'entretien des abords a été réalisé et devra être maintenu dans le temps. Enfin, les analyses en sortie confirment la qualité des eaux traitées, et les performances globales de la station sont jugées satisfaisantes.

Pour rappel, concernant le suivi d'incidence, compte tenu de l'infiltration totale des effluents et après avis du groupe PDOM (composé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, SATESE et DDTM), la prescription relative à la réalisation de contrôles de terrain et d'un suivi physico-chimique et biologique à réaliser dans le milieu récepteur le Sandaux est supprimée à partir de 2022.

1.8.6 Station d'épuration de PINEUILH

> **Caractéristiques principales :**

- Commune d'implantation : PINEUILH
- Mise en service : Février 1984 – réhabilitation en 2014/2015
- Type de station : Traitement biologique par boues activées
- Filière boues : silo épaisseur + presse à vis
- Capacité nominale : 15 000 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : la DORDOGNE
- Nombre d'abonnés raccordés : 3966
- Population estimée raccordée : 6 937 hab. (cf. bilan SATESE)

> **Capacités nominales d'épuration :**

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES	Débit
Capacité	900 kg/j	1800 kg/j	1350 kg/j	2737 m ³ /j

> **Prescriptions de rejet** « Arrêté préfectoral n° SEN/2014/02/26-07 d'autorisation du système d'assainissement de Pineuilh d'une capacité de 15000 EH du 25/11/2010 » :

Paramètre :	Rendement min. (%)	Concentration max. (mg/l)
DBO ₅	80	25
DCO	75	125
MES	90	35

> **Charges reçues par l'ouvrage**

Charges hydrauliques - volumes mesurés (RAD 2024) :

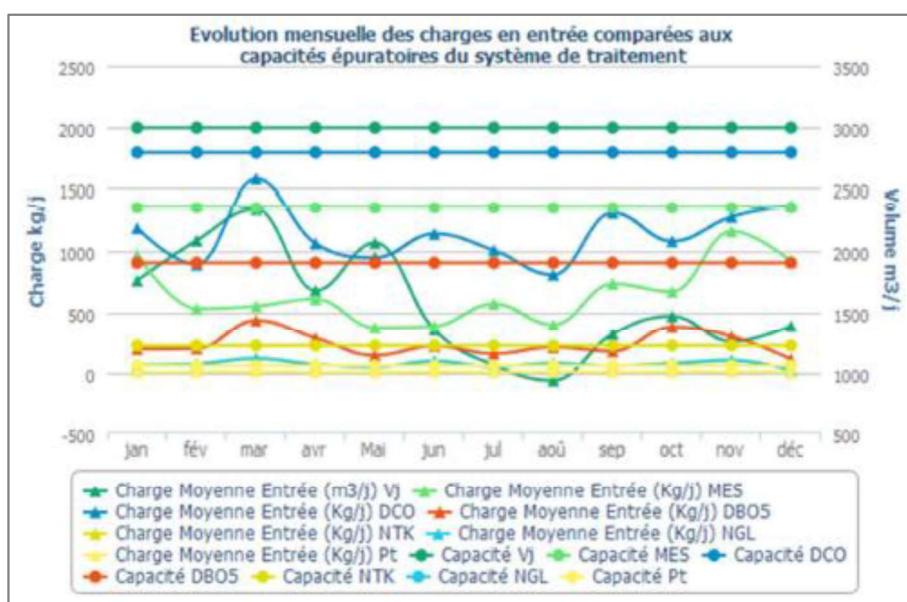
Paramètre	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes entrants (m ³ /an)	576 312	540 337	441 286	550 055	562 874
Apports extérieurs (m ³ /an)	8 345	11801	6 432	4 386	5 212
Volumes entrants moyen (m ³ /j)	1 579	1 480	1 209	1 507	1 556
Volumes entrants max (m ³ /j)	-	5 784	-	2 960	2 335 (Mars)
Volumes déversés en tête de station (m ³ /an)	44	0	29	1 660	2 175

Le débit référence estimé est égal à 2 737 m³/j (soit 90% par rapport à la capacité de l'ouvrage).

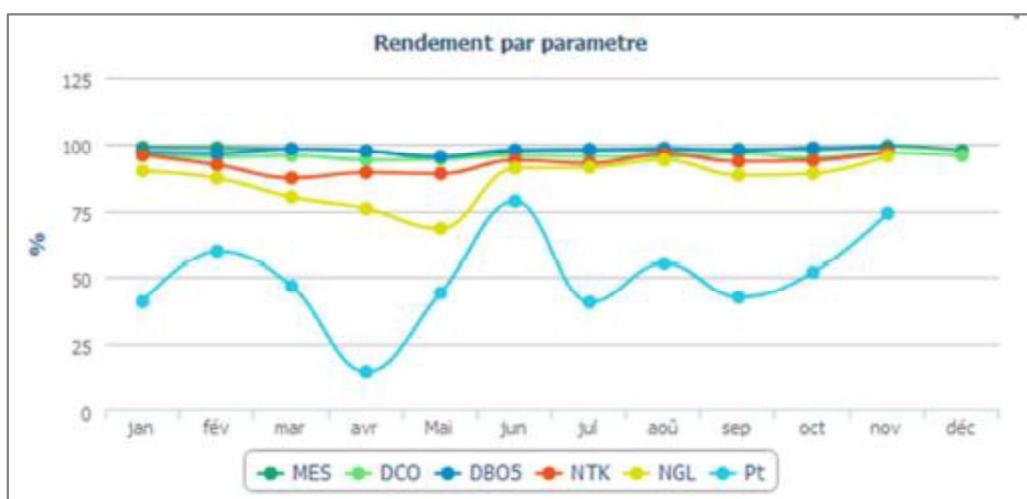
À partir des bilans d'auto surveillance (RAD 2024) :

Paramètre	MES	DCO	DBO ₅	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponible	24	24	12	12	12	12
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES (Kg/an)	238351	414030	85930	26341,4	26544,5	3058,7
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES (Kg/an)	4 304	18 122	1 890	1 991	3 670	1 536
Rendement de la station d'épuration	98,19 %	95,62 %	97,80 %	92,44 %	86,17 %	49,78 %
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/L)	7,6	31,8	3,3	3,5	6,4	2,7

Charges entrantes :



Performances épuratoires :



Les concentrations mesurées en sortie de station sont inférieures aux normes de rejet.

> **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] :**

Paramètre	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	262,3	264,2	240,3	195,1	239,8

Production de boues (extraction de la filière biologique) = 1 297,2 T

Les boues sont déshydratées et envoyées en compostage sur la plateforme de PAPREC AGRO à St Christophe de Double.

1.8.7 Station d'épuration de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT

> Caractéristiques principales :

- Commune d'implantation : PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT
- Mise en service : Août 1980
- Type de station : Traitement biologique par boues activées
- Filière boues : presse à vis
- Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant
- Milieu récepteur du rejet : la DORDOGNE
- Nombre d'abonnés raccordés : 714 (cf. Bilan ATD24)
- Population estimée raccordée : NC

Capacité nominale :

Paramètre	DBO5	Débit de référence
Capacité	120 kg/j	300 m ³ /j

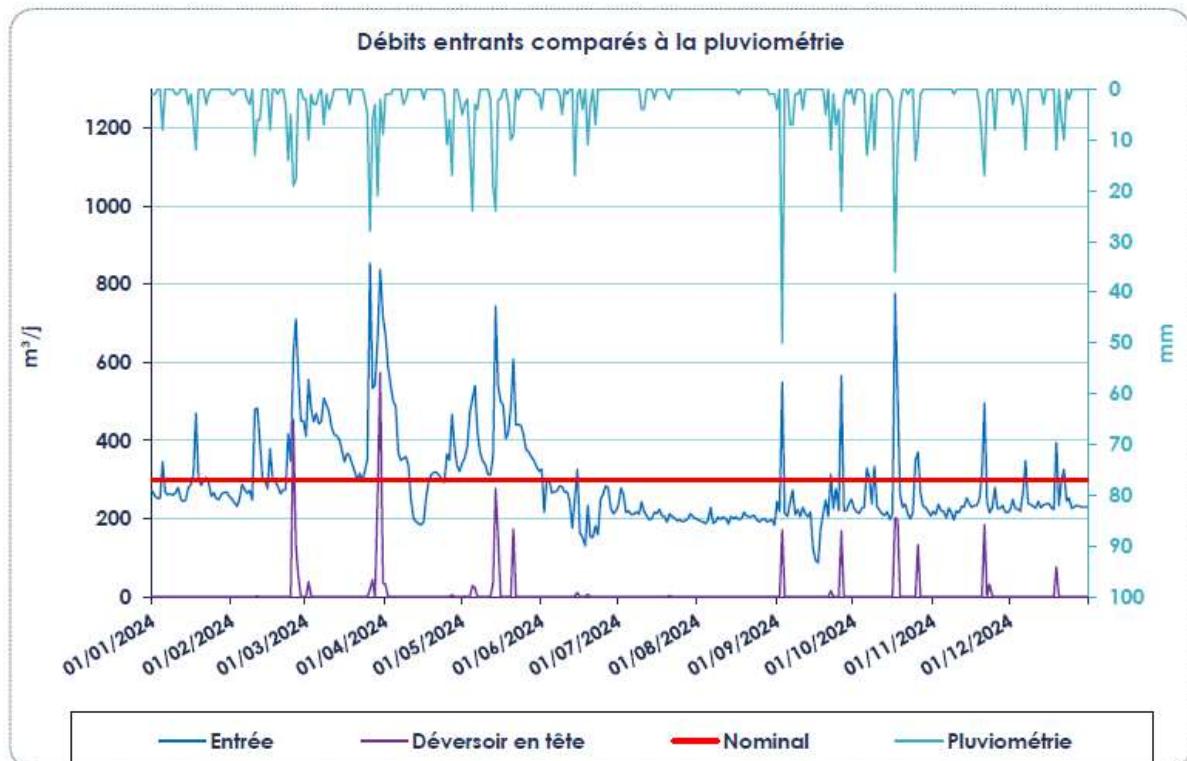
> Prescriptions de rejet :

Milieu récepteur du rejet : la Dordogne
Autorisation de rejet : 1^{er} octobre 2012

Paramètre :	Rendement (%)	Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	70 %	ou	25 mg/L
DCO	75 %	ou	125 mg/L
MES	90 %	ou	35 mg/L

> Volumes entrants :

Volumes [m ³]	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Volume entrants annuels	102 275	120 356	77 616	94 088	106 723	13,43%
Volume journalier moyen	280	330	213	258	292	13,18%
Volume journalier max.			614	1 021	854	-16,36%
<i>Nombre de dépassements</i>			20	69	117	69,57%
Volumes déversés en tête de station	1 179	3 440	27	2 198	3 528	60,51%
<i>Nombre de déversements non justifiés</i>	8	15	12	3	5	66,67%



> **Charges reçues par l'ouvrage :**

Valeurs moyennes enregistrées sur la base de 12 bilans (hors point A2)

Paramètre	DBO ₅	DCO	MES
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES	66 kg/j	197 kg/j	108 kg/j
Concentrations de substances polluantes SORTANTES	5,17 mg/L	39,5 mg/L	12,8 mg/L
Rendement de la station d'épuration	98 %	95 %	97 %

Sur l'année 2024, le volume moyen journalier arrivant en tête de station est de 292 m³/j (soit 97% du débit référence). Le volume moyen entrant est en augmentation par rapport à 2023 (258 m³/j), à corroborer avec la pluviométrie.

Des dépassements réguliers de la capacité nominale de la station sont observés, en considérant la charge organique.

Les concentrations mesurées en sortie et les rendements épuratoires sont satisfaisants.

Des dysfonctionnements importants ont été relevés dans le cadre du diagnostic de l'ouvrage :

- Intrusions importantes d'eaux claires parasites lors d'événements pluvieux
- Retour d'eaux traitées dans le canal de comptage qui permet de mesurer les effluents déversés directement au milieu naturel - la valeur enregistrée n'est donc pas représentative

Compte tenu des résultats du diagnostic de structure des ouvrages de la filière biologique, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN engagera à l'horizon 2030, le transfert des effluents collectés sur la commune de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT sur la station d'épuration PINEUILH / SAINTE FOY LA GRANDE. La faisabilité de l'opération a été étudié par le bureau d'étude EES AQUALIS dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif PINEUILH / SAINTE FOY LA GRANDE.

> **Quantité de boues issues de l'ouvrage [tMS] :**

Paramètre	2023	2024	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	20,6	20,7	0,49%

Production de boues (extraction de la filière biologique) = 126,2 T

Les boues sont déshydratées et envoyées en compostage sur la plateforme de PAPREC AGRO à St Christophe de Double.

1.9. Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1. Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

2.1.1 Territoires de SAINTE FOY LA GRANDE, PINEUILH ET PELLEGREUE

Date de la délibération	TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE - PINEUILH	TERRITOIRE DE PELLEGREUE
07/12/2021	Prime fixe 90,49 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,2007 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,5865 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m ³) : 3,7477 €/m ³	Prime fixe 83,4676 € Part variable 3,3792 €/m ³
06/12/2022	Prime fixe 90,49 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,2007 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,5795 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,7289 €/m ³	
27/11/2023	Prime fixe 93,50 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,2513 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,6490 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,8058 €/m ³	
11/12/2024	Prime fixe 94,3020 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 3,3867 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 3,7924 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,9527 €/m ³	

À partir de l'année 2020, les tarifs comprennent l'exploitation du service.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, le taux de T.V.A. pour l'assainissement est passé de 7 % à 10 %.

2.1.2 Territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT

Date de la délibération	TERRITOIRE DE PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT
27/11/2023	Prime fixe : 88,4447 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 2,1644 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 2,5621 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 2,7189 €/m ³
11/12/2024	Prime fixe 89,6047 € Part variable N° 1 (0 à 120 m ³) : 2,4642 €/m ³ Part variable N° 2 (121 à 3000 m ³) : 2,8702 €/m ³ Part variable N° 3 (au-delà de 3000 m ³) : 3,0302 €/m ³

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, le taux de T.V.A. pour l'assainissement est passé de 7 % à 10 %.

Le territoire de Port Sainte Foy et Ponchapt a intégré la délégation de service public avec VEOLIA au 1^{er} Janvier 2023.

2.2. Prix du service

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.3. Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune

À partir de 2025, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a remplacé les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte par trois nouvelles redevances — sur la consommation d'eau potable, la performance des réseaux d'eau potable et celle des systèmes d'assainissement collectif — afin de rééquilibrer le financement entre usagers, valoriser les efforts des collectivités pour des infrastructures performantes et renforcer le principe pollueur-payeuse.

Ainsi, la redevance de modernisation des réseaux de collecte est supprimée et remplacée par la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs.

2.4. Le prix de l'assainissement

2.4.1 Evolution du tarif de l'assainissement

TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE – PINEUILH - PELLEGRUE				
Désignation	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	Variation	
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,02	57,1800	2,07%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	1,0698	1,0919	2,07%
	(120 à 3000 m ³)	1,4675	1,4979	2,07%
	+3001 m ³	1,6243	1,6579	2,07%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,13	37,1220	-0,02%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	2,1815	2,2948	5,19%
	(120 à 3000 m ³)	2,1815	2,2945	5,18%
	+3001 m ³	2,1815	2,2948	5,19%
Redevances et taxes				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m ³]	0,25	-	-	- 100,00%
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs [€/m ³]	-	0,105	-	100,00%
TVA	10 %	10 %	-	0,00%

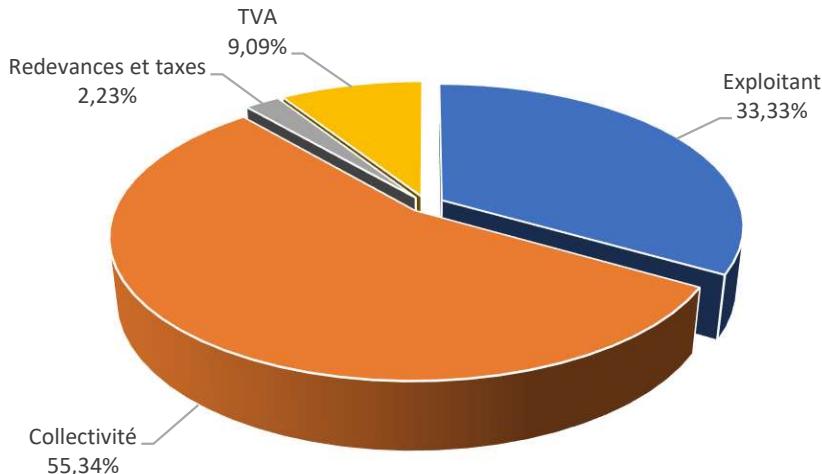
Désignation	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	Variation
Exploitant	184,40	188,21	2,07%
Collectivité	298,91	312,50	4,55%
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs	30,00	12,60	-58,00%
TVA	51,33	51,33	0,00%
Total [€ TTC]	564,64	564,64	0,00%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
3,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 4,71 € TTC/m³

Répartition des parts sur une facture type de 120 m³

(Territoires de Sainte Foy La Grande et Pellegrue)



TERRITOIRE DE PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT				
Désignation	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	Variation	
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,0200	57,1800	2,07%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	1,0698	1,0919	2,07%
	(120 à 3000 m ³)	1,4675	1,4979	2,07%
	+3001 m ³	1,6243	1,6579	2,07%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,4247	32,4247	0,00%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	(0 à 120 m ³)	1,0946	1,3723	25,37%
	(120 à 3000 m ³)	1,0946	1,3723	25,37%
	+3001 m ³	1,0946	1,3723	25,37%
Redevances et taxes				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m ³]	0,25	-	- 100,00%	
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs [€/m ³]	-	0,105	100,00%	
TVA	10 %	10 %	0,00%	

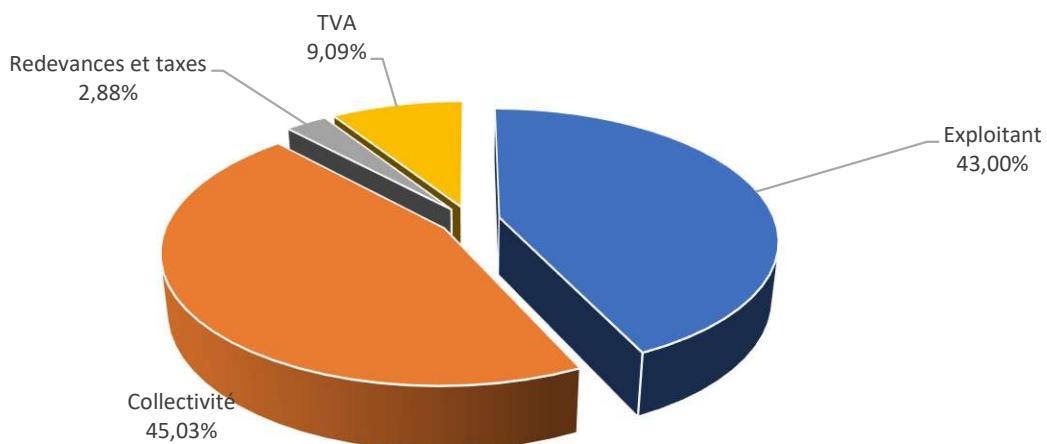
Désignation	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	Variation
Exploitant	184,40	188,21	2,07%
Collectivité	163,78	197,10	20,35%
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectifs	30,00	12,60	-58,00%
TVA	37,82	39,79	5,22%
Total [€ TTC]	415,99	437,70	5,22%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)

3,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,65 € TTC/m³

Répartition des parts sur une facture type de 120 m³
 (Port Saint Foy et Ponchapt)



2.5. Recettes

2.6.1 Recettes de la collectivité*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Redevances eaux usées domestiques	1 459 758,81 €	1 692 481,81 €	16%
Participations assainissement collectif	0,00 €	117 600,00 €	100%
Recettes pour boues et effluents importés *			
Total recettes de vente d'eau	1 459 759 €	1 810 082 €	24%
Autres recettes			
Prime d'épuration de l'Agence de l'eau	4 900,00 €	4 900,00 €	0%
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	-
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	-
Total des recettes	1 464 659 €	1 814 982 €	24%

*Sur la base de l'analyse du compte financier unique 2024.

2.6.2 Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 062 027 €	1 037 484,00 €	-2%
Total recettes de vente d'eau	1 062 027 €	1 037 484,00 €	-2%
Autres recettes			
Produits exceptionnels - travaux	47 341 €	37 312,00 €	-21%
Produits accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes	1 109 368 €	1 074 796,00 €	-3%

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement collectif.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance « Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées ».

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)			
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui	5

L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)

+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	NR	NR
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	90 %	90 %
+ 5 points	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	NR	NR
Combinaison des 3 critères	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	oui	14

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

+ 15 points	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	oui	12
-------------	---	-----	----

A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

+ 15 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	oui	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) ;	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans). »	oui	10

Nombre total de points obtenus

101

3.2. Conformité de la collecte

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015 (remplaçant l'arrêté du 22 juin 2007) qui fixe les prescriptions s'appliquant aux collectivités pour la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement et positionne le maître d'ouvrage au centre du dispositif d'atteinte et de mesure de la performance du système d'assainissement.

3.3. Conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Pour 2024, le service chargé de la Police des eaux n'a pas encore transmis les résultats officiels de performance des ouvrages d'épuration.

Ceux-ci seront disponibles sur le site <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr> et seront ensuite mis en ligne directement sur le site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr> .

Station :	Année 2024 (RAD)	
	Equipements	Performance
EYNESSE	NC	100,00
LA ROQUILLE	NC	100,00
LES LEVES	NC	NC
MARGUERON	NC	0,00
PINEUILH	100,00	100,00
PELLEGRUE	NC	0,00
PORT SAINTE FOY	89,00	100,00

3.4. Conformité de l'évacuation des boues

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2023	2024	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (RAD)	100 %	100 %	0,00 %

Les boues sont envoyées en compostage à St Christophe de Double sur la plateforme de PAPREC AGRO.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Bons de commande réalisés / en cours de réalisation au cours de l'exercice 2024 sur l'ensemble des deux territoires (Accord cadre à bons de commande / travaux divers relatifs à la réhabilitation des réseaux) :

Désignation		Date réception	Montant TRAVAUX engagé HT	Montant TRAVAUX réalisé HT
MAC 2022-2024 – LOT 1				
BDC 4	COMMUNE D'EYNESSE - Création du réseau d'assainissement collectif aux lieux-dits « Grands et Petits Régniers » en tranchée commune avec le renouvellement du réseau AEP	09/02/2023	08/07/2024	670 130,26 €
MAC 2022-2024 – LOT 2				
BDC 4	COMMUNE DE PINEUILH - Reconfiguration de la collecte des eaux usées secteur la Tapie – abandon du système sous-vide - Phase 2	08/12/2022	14/05/2024	408 694,22 €
BDC 7	COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE - Réhabilitation EU et AEP rue Alsace Lorraine	10/04/2023	06/11/2024	386 242,61 €
BDC 9	COMMUNE DE PINEUILH - Réparation urgente du réseau EU en domaine privé rue Théodore Toulouse	12/11/2024	31/01/2025	67 596,26 €
TRAVAUX HORS ACCORD CADRE				
-	TERRITOIRE STE FOY LA GRANDE / PINEUILH : Réhabilitation des bâches sous vide	07/11/2023 (notification)	-	1218 888,91 €
TOTAL EXERCICE 2024			67 596,26 €	1 346 802,10 €

En bleu : travaux engagés/en cours en 2024, en rouge : travaux réceptionnés en 2024

4.2. État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024	Variation
En cours de la dette au 31 décembre	1 885 246,62 €	1 702 121,89 €	-10%
Remboursements au cours de l'exercice	251 365,55 €	220 742,97 €	-12%
<i>Dont en intérêts</i>	<i>44 038,14 €</i>	<i>37 618,30 €</i>	<i>-15%</i>
<i>Dont en capital</i>	<i>207 327,41 €</i>	<i>183 124,67 €</i>	<i>-12%</i>

4.3. Amortissements réalisés

	2023	2024	Variation
Montant de la dotation aux amortissements	483 849,47 €	490 955,76 €	1%

4.4. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Conformément à la réglementation en vigueur (article 12 de l'arrêté du 21 Juillet 2015), la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN a mis en place un **diagnostic permanent du système d'assainissement des eaux usées de PINEUILH / SAINTE FOY LA GRANDE**.

Pour ce, la collectivité a réalisé :

- > Une étude diagnostique du système d'assainissement dont le schéma directeur a été présenté le 18 Novembre 2020 ;
- > Un programme de sectorisation du réseau de collecte et de transfert qui comprend la mise en place de points de comptage.

Ainsi, les travaux sur les réseaux définis dans le schéma directeur et programmés en 2025 seront réalisés dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande*.

* ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRES 2024-2027 / TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE RÉSEAUX D'AEP ET DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Lot 1 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Auriolles, Caplong, Eynesse, La Roquille, Les-Lèves-et-

Thoumeyragues, Landerrouat, Ligueux, Margueron, Massugas, Listrac-de-Durèze, Pellegrue, Rioaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal et Saint-Quentin-de-Caplong.

Lot 2 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Sainte-Foy-La-Grande.

Etudes de projet en cours / Travaux programmés sur l'année 2025	
Objet des travaux	Montant des travaux
Accord Cadre*	
COMMUNE DE PINEUILH - Création des réseaux humides (EU, AEP) et réseaux secs de la ZA AQUITANIA – PHASE 1	333 413,15 €
COMMUNE DE PELLEGRUE - Extension du réseau d'eaux usées rue de la Grenouillette pour la création d'un lotissement – RD16E1	33 536,76 €
Commune de PINEUILH – Reconfiguration du réseau EU rue Théodore Toulouse	En cours de chiffrage
Travaux hors Accord cadre	
-	-
Etudes	
Diagnostic des systèmes d'assainissement de La Roquille Margueron, Eynesse, Les Lèves et Thoumeyragues et Pellegrue	En cours de chiffrage
Total	
366 949,91 €	

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5.1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2023	2024
Montants des abandons de créance		
Dont part délégataire	0 €	0 €
Dont part collectivité	-	-
Montants des versements à un fonds de solidarité		
Dont part délégataire	0 €	0 €
Dont part collectivité	-	-
Nombre de demandes acceptées	0	0

5.2. Opérations de coopération décentralisée

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée sur le service.

6. PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³, applicables sur l'ensemble des communes de chaque territoire :

6.1. Territoires de SAINTE FOY LA GRANDE et PELLEGRUE

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2021 avec la société SOGEDO, Tarif domestique : de la collectivité
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2021 avec la société VEOLIA EAU, Tarif domestique : de la collectivité

PROX GLOBAL - TERRITOIRES DE SAINTE FOY LA GRANDE et PELLEGRUE	1 ^{er} Janvier 2024	1 ^{er} Janvier 2025	Variation
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	80,30 €	82,56 €	2,81%
de l'assainissement collectif	184,40 €	188,21 €	2,07%
Part de la collectivité			
du service d'eau potable	168,26 €	176,12 €	4,67%
de l'assainissement collectif	298,91 €	312,50 €	4,55%
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €		-100,00%
Redevance prélèvement	20,40 €	14,28 €	-30,00%
Redevance pour la consommation d'eau potable		38,40 €	100,00%
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable		8,40 €	100,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €		-100,00%
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement		12,60 €	100,00%
TVA			
pour le service d'eau potable	16,97 €	17,59 €	3,63%
pour l'assainissement collectif	51,33 €	51,33 €	0,00%
TOTAL TTC			
pour le service d'eau potable	325,54 €	337,35 €	3,63%

pour l'assainissement collectif	564,64 €	564,64 €	0,00%
TOTAL TTC global	890,18 €	901,99 €	1,33%
Prix au m³ TTC	7,42 €	7,52 €	1,33%

6.2. Territoire de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT

Eau potable	Collectivité : SMDE 24 – CT VELINES, concession de service du 01/01/2020 avec la société SUEZ
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2021 avec la société VEOLIA EAU, Tarif domestique : de la collectivité

PROX GLOBAL - TERRITOIRE DE PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	1 ^{er} Janvier 2024	1 ^{er} Janvier 2025	Variation
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	127,42 €	133,07 €	4,43%
de l'assainissement collectif	184,40 €	188,21 €	2,07%
Part de la collectivité			
du service d'eau potable	158,56 €	159,80 €	0,78%
de l'assainissement collectif	163,78 €	197,10 €	20,35%
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €		-100,00%
Redevance prélèvement	11,40 €	11,40 €	0,00%
Redevance pour la consommation d'eau potable		38,40 €	100,00%
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable		8,40 €	100,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €		-100,00%
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement		12,60 €	-100,00%
TVA			
pour le service d'eau potable	18,53 €	19,31 €	4,18%
pour l'assainissement collectif	37,82 €	39,79 €	5,22%
TOTAL TTC			

pour le service d'eau potable	355,51 €	370,38 €	4,18%
pour l'assainissement collectif	415,99 €	437,70 €	5,22%
TOTAL TTC global	771,50 €	808,08 €	4,74%
Prix au m³ TTC	6,43 €	6,73 €	4,74%